



Réhabilitation Environnementale
de Terrains Industriels Anciens

DADT du puits Pécorade 3 (PCE03)

Concession : Pécorade
Puits : Pécorade 3 (PCE03)
Objet : Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux miniers

Etablie au titre des articles 43 et suivants du décret n°2006-649 du 2 juin 2006 (relatif aux travaux miniers et à la police des mines) pris en application des articles L.163-1 et suivants du Nouveau Code Minier

Date : 09/01/18
Document rédigé par : Audrey BERTRAND
e-mail : audrey.bertrand@external.total.com
Téléphone : 05 59 92 22 77

Référence du document : 2018-01-09_PCE_AD_DAT_PCE3_MEM_V0

Révisions

Édition	Date	Rédaction	Approbation	Objet de la révision
V0	09/01/18	BERTRAND Audrey	DOUARD Vincent	Création du document

Observations

--

Table des Matières

TABLE DES MATIERES	2
1 INTRODUCTION	6
1.1 PRESENTATION DE L'EXPLOITANT	6
1.2 PRESENTATION DU DEMANDEUR	6
2 OBJET DU DOCUMENT	6
3 CONTEXTE REGLEMENTAIRE	7
4 HISTORIQUE DE LA CONCESSION DE PECORADE	9
5 PRESENTATION DU SITE	10
5.1 CONTEXTE FONCIER.....	10
5.2 LE Puits DE PECORADE 3	10
5.3 BOUCHAGE :	11
6 CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU SITE DE PECORADE 3	12
6.1 CONTEXTE GEOLOGIQUE	12
6.2 CONTEXTE HYDROGEOLOGIQUE.....	12
6.3 CONTEXTE HYDROLOGIQUE.....	12
6.4 ZONES SENSIBLES.....	13
6.5 ETUDE DE VULNERABILITE.....	13
7 DIAGNOSTIC	16
7.1 DIAGNOSTIC ENVIRONNEMENTAL	16
8 MISE A L'ARRET DEFINITIF DES INSTALLATIONS	18
8.1 MISE A DISPOSITION ET DEMANTELEMENT DES INSTALLATIONS DE SURFACE	18
9 DESTINATION DES PARCELLES	19

10 REHABILITATION DU SITE	20
10.1 CONCLUSION SUR L'ETAT DU SITE	20
10.2 RECOMMANDATIONS	20
11 ACCIDENTS ET INCIDENTS REPERTORIES	21
12 RISQUES RESIDUELS DU PUIITS ET MESURES DE SURVEILLANCE	21
12.1 RISQUES RESIDUELS PUIITS	21
12.2 LES MESURES DE SURVEILLANCE	21

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation du site de Pécorade 03	8
--	---

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Liste des ouvrages – BSS.....	14
Tableau 2 : Synthèse de l'étude de vulnérabilité	14

LISTE DES ANNEXES

- Annexe A** Courrier de GEOPETROL
- Annexe B** Plan de situation du puits PCE-03
- Annexe C** Plan de situation de la concession de Pécorade au 1/50 000
- Annexe D** Copies des décrets d'octroi et de mutation de la concession de Pécorade
- Annexe E** Plan parcellaire du site de Pécorade 3
- Annexe F** Coupe du puits PCE-03 à l'abandon
- Annexe G** Etude de caractérisation environnementale – AQUILA Conseil

1 Introduction

1.1 Présentation de l'exploitant

Dans son courrier du 27 mai 2014, GEOPETROL, exploitant actuel de la concession de PECORADE, autorise Total E&P France (TEPF) à déposer les dossiers de Déclaration d'Arrêt des Travaux Miniers auprès de l'administration compétente concernant les puits et installations de surface non cédés. Le courrier cité est joint en **Annexe A**.

Total E&P France (TEPF) exploite, depuis le milieu du XXème siècle, des gisements de gaz et de pétrole, situés principalement dans le Sud Ouest de la France. Ses principales installations de traitement d'hydrocarbures sont implantées à Lacq (Pyrénées Atlantiques), sur la plate-forme industrielle « Induslacq ».

Face au déclin de ces gisements, TEPF procède progressivement à la fermeture définitive de ses installations de production.

Dans ce contexte, et conformément à la réglementation, TEPF présente les dossiers de Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux miniers (DADT).

1.2 Présentation du demandeur

RETIA, filiale du Groupe TOTAL, est une société dont la mission est la **Réhabilitation Environnementale des Terrains Industriels Anciens** ayant appartenu ou appartenant au Groupe TOTAL.

Total Exploration et Production France (TEPF) a passé un contrat de maîtrise d'ouvrage déléguée à RETIA pour la réhabilitation de ses actifs.

Le siège de RETIA est situé à l'adresse suivante :

RETIA
Tour City Défense
16-32 rue Henry Regnault
92 400 COURBEVOIE

2 Objet du document

Dans le cadre de sa mission de maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de TEPF, RETIA vous adresse, par la présente, la Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux Miniers (DADT) du puits de Pécorade 3, situé dans le périmètre de la concession de Pécorade, sur la commune de Pécorade (Landes, 40).

Ce puits a été foré en 1976 et bouché en 1980. Il ne comporte aucune installation de surface ni de collecte le reliant au centre de Pécorade.

Le plan de localisation du puits PCE-03 au 1/25 000 est présenté en figure 1 ainsi qu'en **Annexe B**.

3 Contexte réglementaire

Cette Déclaration d'Arrêt Définitif de Travaux miniers (DADT) est établie au titre des articles 43 et suivants du décret n°2006-649 pris en application des articles L.163-1 et suivants du Nouveau Code Minier.

De plus, en application des conclusions de la réunion en date du 8 mars 2011 avec les services de la DREAL 33 et 64, la présente Déclaration d'Arrêt Définitif des Travaux miniers, traitera de l'arrêt de l'ensemble des installations, tant celles soumises aux dispositions du Code Minier que celles soumises aux dispositions du Code de l'Environnement.

Ainsi, ce dossier régularise l'arrêt des travaux miniers. Il permettra à l'administration, à terme, de lever la police des Mines par application de l'article L.163-1 du Nouveau Code Minier dès lors que RETIA aura réalisé les travaux définis dans cette DADT.

Ce dossier de DADT est établi selon les critères de la grille d'analyse DADT issue de la « Synthèse définitive GT Après Mines de Mai 2010 »

L'arrêté ministériel du 8 septembre 2004 est concerné pour les modalités techniques d'application de l'article 43 du décret suscit.

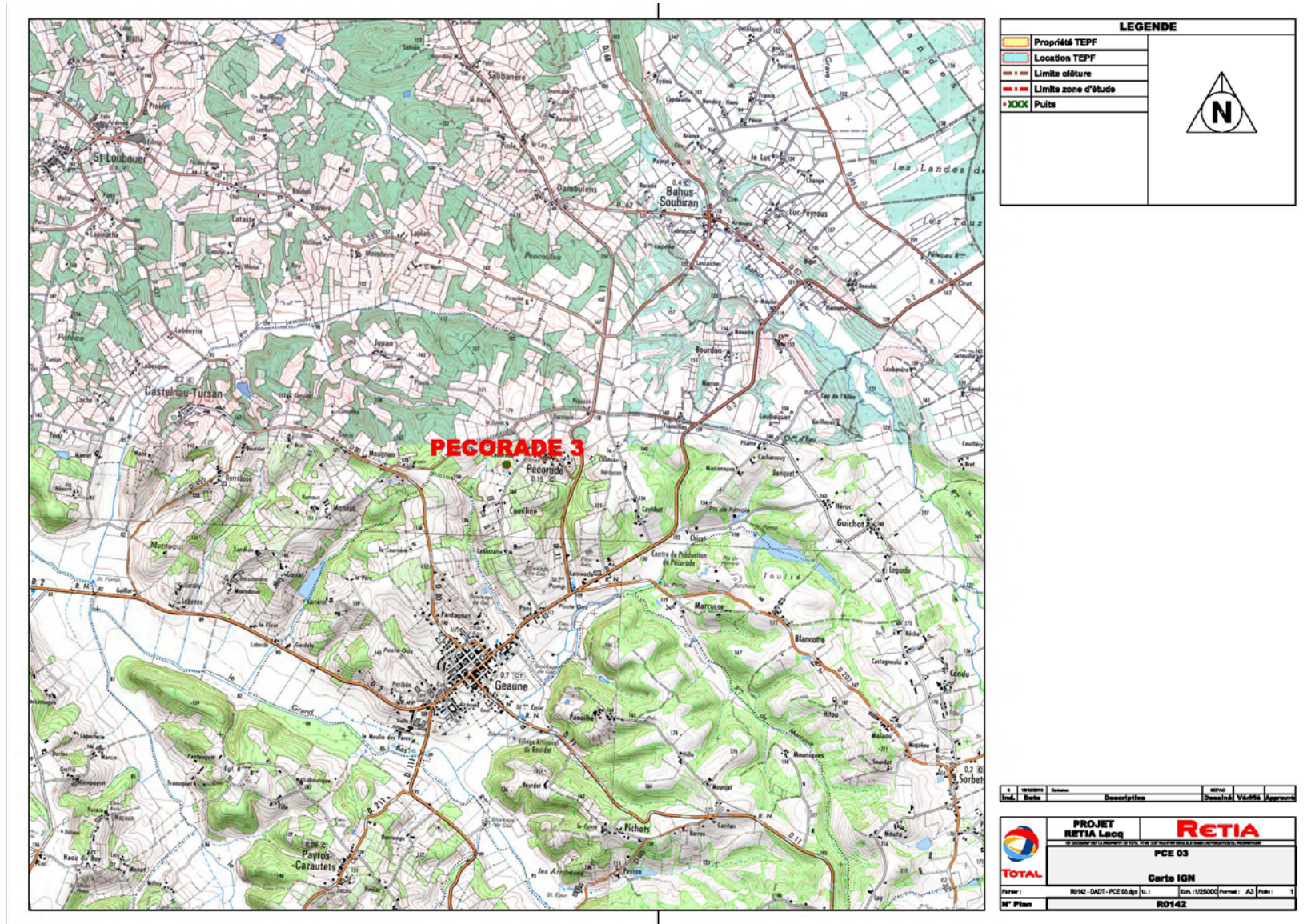


Figure 1 : Localisation du site de Pécouade 03

4 Historique de la concession de Pécorade

Par décret du 17/10/1966, renouvelé à deux reprises par décrets du 09/05/1972 et du 19/08/1977, il a été attribué à la Société Nationale des Pétroles d'Aquitaine (S.N.P.A.), le permis de recherches d'hydrocarbures dit « Permis de Chalosse-Bigorre ».

Par décret du 24 août 1976, le permis de recherches susvisé a été muté au profit de la Société Nationale Elf Aquitaine (Production) S.N.E.A. (P).

Sur une partie de la superficie de ce permis, il a été attribué à la Société Nationale Elf Aquitaine (Production) (S.N.E.A. (P)), par décret du 15/07/1982, la concession de mines d'hydrocarbures liquides ou gazeux dite « Concession de Pécorade » sur une superficie de 43 kilomètres carrés, pour une durée de 50 ans à compter du 20/05/80.

En date du 3 décembre 1990, le Ministre de l'industrie et de l'aménagement du territoire a accepté la renonciation partielle à la concession de Pécorade. Dès lors, la superficie de ladite concession est ramenée de 43 kilomètres carrés à 34,86 kilomètres carrés environs.

Aux termes d'une délibération prise en date du 24 juin 1992, il a été décidé du changement de dénomination ; la Société Nationale Elf Aquitaine (Production) (S.N.E.A. (P)) est devenue la société Elf Aquitaine Production (EAP).

Aux termes d'une délibération prise en date du 23 avril 1997, il a été décidé de l'apport partiel d'actif par la Société E.A.P. à la société Elf Aquitaine Exploration Production France (E.A.E.P.F.).

Par arrêté ministériel pris en date du 2 septembre 1999, la concession de Pécorade a été mutée au profit de la société Elf Aquitaine Exploration Production France (E.A.E.P.F.).

Aux termes d'une délibération prise en date du 26 mai 2003, il a été décidé du changement de dénomination ; la société Elf Aquitaine Exploration Production France (E.A.E.P.F.) est devenue la société Total Exploration & Production France (T.E.P.F.).

Enfin, par décret pris en date du 21 octobre 2013, la concession de Pécorade a été mutée au profit de la société Geopetrol SA.

Les copies des décrets susvisés disponibles, relatifs à l'octroi de la Concession de Pécorade, sont jointes en **Annexe D** ; le plan de l'emprise de la Concession est joint en **Annexe C**.

5 Présentation du site

5.1 Contexte foncier

5.1.1 Le site de Pecorade 3

Le puits de Pecorade 3 était situé sur la parcelle n°150 de la section ZA sur la commune de Pecorade. Un plan parcellaire de l'emplacement du Pecorade 03 est présenté en **Annexe E**.

TEPF n'a plus de maîtrise foncière pour ce puits.

5.2 Le puits de Pecorade 3

5.2.1 Résumé

Nom du puits	PCE-03
Type de puits	Puits d'extension
Type d'hydrocarbures	Huile
Profondeur	3212 m
Date de fin de forage	03/11/1976
Date de fin de bouchage	13/10/1980
Commentaires	Pas de production

Les coordonnées de la tête de puits (en LAMBERT 93) sont les suivantes :

X = 427 720 m

Y = 6 289 848 m

Z sol: 162,10 m

5.2.2 Historique :

Le puits de Pecorade 3 a été foré en deux temps, du 04/02/1976 au 20/04/1976 puis du 12/09/1976 au 03/11/1976. Il a atteint une profondeur finale de 3212 m.

Ce puits visait à caractériser l'extension du réservoir Barrêmein-Portlandien. Les résultats ont mis en évidence l'absence du réservoir recherché supprimé par faille. Des tests et essais ont été réalisés dans 3 formations présentant des indices d'huile en forage, mais les débits et pressions mesurées étaient faibles et ont rapidement décliné pour atteindre l'absence de débit.

Devant les difficultés de stabilisation du puits à la reprise du forage en avril 1976, celui-ci avait été provisoirement abandonnée le 20 avril 1976 afin de compléter l'équipement. Le forage avait repris le 12 septembre 1976 avec un appareil différent.

Ce puits n'a jamais été mis en production.

5.3 Bouchage :

Le puits a été bouché entre le 9 et le 13 octobre 1980 selon le programme de bouchage transmis à la DRIRE pour accord. Trois bouchons de ciment ont été mis en place :

- De 2984 à 2845 m ;
- De 2760 à 2550 m ;
- de 100 m à la surface.

La coupe du puits après abandon est présentée en **annexe F**.

6 Contexte environnemental du site de Pécorade 3

6.1 Contexte géologique

Le PCE03 est situé sur le flanc Nord de la vallée du Marcusse. Il se trouve sur la formation de glaises bigarrées du miocène supérieur, qui surplombe la formation (non affleurante) de sable fauves du miocène moyen. Plus en profondeur, les formations sont constituées par la molasse éocène à miocène, puis les sables infra-molassiques de l'Éocène inférieur.

Plus en détail, les formations géologiques ont les caractéristiques suivantes (décrites de haut en bas, c'est-à-dire des plus récentes aux plus anciennes) :

- La formation de glaises bigarrées (Miocène supérieur) se présente sous la forme d'argiles gris-bleu à passées blanchâtres ou rougeâtres, pouvant présenter des couches d'épaisseur de 5 à 50 m ;
- Les sables fauves (miocène moyen) constitués par des sables jaune-ocre à graviers et galets rubéfiés, dont l'épaisseur varie entre 5 et 35 m ;
- Les molasses argilo-carbonatées silteuses (Éocène à Miocène) gris-bleu à jaunâtres, à passées gréseuses et petits niveaux calcaire lacustre (50-80 m), sont constituées par une série monotone argilo-carbonatée, dont le détail révèle de nombreuses séquences de dépôt, avec une grande variété de faciès et des figures de chenalisation;
- les sables de Lussagnet, dits « sables infra-molassiques ». Il s'agit de sable blanc, fin à moyen, plus ou moins argileux en tête, de sable gris, pyriteux à lignite à la base. Ils reposent sur les grès à nummulites et les marnes de l'Yprésien.

6.2 Contexte hydrogéologique

6.2.1 Aquifères molassiques

Les séries molassiques, d'extension régionale, sont des dépôts continentaux caractérisés par une sédimentation discontinue et apparemment désordonnée. Elles contiennent des niveaux individualisés ou des horizons diffus de calcaires plus ou moins argileux, de grès ou de conglomérat à ciment calcaire. Ces niveaux peuvent être aquifères. Ils provoquent de petites sources aux débits faibles (2 à 3 m³/h). Un seul ouvrage (979-2-5) tente, par 50 m de crépines, de capter ces formations. Le résultat obtenu est médiocre : 2,5 m³/h pour un rabattement de 45 m.

6.2.2 Aquifères infra-molassiques

Plusieurs réservoirs aquifères profonds, captifs, superposés et d'extension régionale sont présents sous les molasses et au-dessus des marnes albiennes. Les premiers rencontrés sous la molasse sont les « sables sous-molassiques » (sable de Lussagnet et grès à nummulites). Les débits relevés sur les forages existants varient dans une assez large fourchette de 50 à 500 m³/h (obtenue à Geaune) en partie par artésianisme. Le réservoir constitué par les sables de Lussagnet est le siège de stockage de gaz au niveau de la structure de Lussagnet et d'izaute. Leur exploitation modifie la piézométrie de la nappe. Plus profondément, on trouve l'aquifère des calcaires crétacés ou jurassiques qui sont susceptibles d'apporter volume d'eau et température.

6.3 Contexte hydrologique

6.3.1 Eaux superficielles

Le PCE 03 est situé sur le flanc nord de la vallée du Marcusse, en surplomb amont.

D'un point de vue hydrographique, le site est localisé au sein de la région de l'Adour, sur le secteur de l'Adour, du confluent du Larcis (inclus) au confluent de la Midouze, sur le sous-secteur Le Gabas, bassin Le Bas de sa source au confluent du Petit Bas.

6.3.2 Inondation

Le PCE03 se situe en élévation par rapport à un ruisseau sans nom, affluent du Marcusse.

6.4 Zones sensibles

Aucun site protégé n'a été identifié dans un rayon de 5 km autour du site.

6.5 Etude de vulnérabilité

6.5.1 Eaux souterraines

Les points d'accès aux eaux souterraines recensés dans un rayon de 2 km autour du site sont présentés dans le tableau ci-après.

Tableau 1 : Liste des ouvrages – BSS

Dénomination et localisation	Nappe captée	Profondeur de l'ouvrage	Usage/Utilisation	Position par rapport au site
09788X0004/F2 LARRIOUCLA	Sable sous-molassique	487 m	AEP	0,3 km au nord
09788X0014/PCE101	Sable sous-molassique	554 m	Eau industrielle	1,7 km au sud
09784X0009/F	Sable sous molassique	410 m	Agricole	1,95 km à l'ouest

6.5.2 Eaux de surface

Les eaux superficielles présentes dans un rayon d'1 km autour du site sont :

- Un affluent du Marcusse (pas de nom) à 200 m à l'ouest du site

6.5.3 Synthèse de l'étude de vulnérabilité

Tableau 2 : Synthèse de l'étude de vulnérabilité

Contexte environnemental du site	Site Pecorade 3	Vulnérabilité vis-à-vis d'une éventuelle pollution du site
Géologie	Formation des glaises bigarrées (argiles)	Formation géologique peu perméable : peu vulnérable
Hydrogéologie/vulnérabilité des eaux souterraines	<p>Pas de nappe d'eau souterraine à faible profondeur, présence de la nappe des sables de Lussagnet en profondeur</p> <p>Sens d'écoulement des eaux souterraines orienté Sud-Ouest</p> <p>Présence de 3 captages d'eau à < 2 km de distance</p>	<p>Nappe profonde : peu vulnérable</p> <p>Absence de captages d'eau vulnérables</p>

Contexte environnemental du site	Site Pecorade 3	Vulnérabilité vis-à-vis d'une éventuelle pollution du site
Hydrologie	Affluent du ruisseau du Marcusse, à 200 m à l'ouest (aval) Absence de captage d'eaux de surface en aval et à proximité	Compte tenu de son positionnement en latéral hydraulique, cet affluent est considéré comme non vulnérable Absence de captage d'eaux vulnérable
Milieux naturel	Aucun site sensible recensé dans un rayon de 5 km autour du site	Non vulnérable

7 Diagnostic

Etant donné l'état d'occupation du site (voir § 10) qui a été cédé en 1981 puis reconverti à usage résidentiel, seul un diagnostic environnemental de caractérisation des milieux a été mené en 2017, selon le principe de la méthodologie proposée par le ministère dans le cadre d'une interprétation de l'état des milieux.

7.1 Diagnostic environnemental

Un diagnostic de caractérisation a été réalisé en avril 2017 puis complété en août 2017 par le bureau d'étude AQUILA Conseil. Cette caractérisation visait à établir un état des lieux afin de contrôler la présence d'éventuels impacts résiduels liés à l'histoire du site.

Les paragraphes suivants reprennent les principales informations contenues dans le rapport présenté en **annexe G**. Les citations du rapport sont indiquées en italique.

7.1.1 Résumé des investigations

Le programme d'investigation a porté sur l'analyse des milieux suivants :

- *Sédiments et eau du bassin présent au droit d'un ancien bourbier réhabilité ;*
- *Sol du coin potager*
- *Air intérieur et extérieur à l'habitation*

Les prélèvements de sédiment, d'eau et de sol ont été réalisés par un ingénieur d'AQUILA Conseil les 12 juillet et 17 août 2017 en concertation avec l'actuel propriétaire des lieux

Les paramètres recherchés ont été :

- *Pour les eaux, les sols et les sédiments :*
 - o *Hydrocarbures C5-C40*
 - o *BTEX*
 - o *HAP*
 - o *Métaux lourds*
- *Pour l'air ambiant :*
 - o *Hydrocarbures TPH C5-C16 ;*
 - o *BTEX ;*
 - o *Naphtalène.*

7.1.2 Qualité des sédiments et eau du bassin

Les résultats indiquent :

- *Des teneurs en métaux dans les sédiments conformes aux bruits de fond géochimique ASPITET, à l'exception de la teneur en mercure, qui se situe très légèrement au dessus (0,13 mg/kg pour une gamme de valeurs couramment observée dans les sols ordinaires comprise entre 0,02 et 0,1 mg/kg). Les concentrations dans les eaux ne montrent pas d'anomalie particulière ;*
- *Des concentrations en hydrocarbures volatils C5-C16 à hauteur de 140 mg/kg MS dans les sédiments et de 630 µg/L dans les eaux du bassin.*

Suite à la concentration de 630 µg/L mise en évidence dans les eaux de surface du bassin, un second prélèvement a été réalisé pour vérifier la teneur en hydrocarbures des eaux qui apparaissait surprenante au regard de l'absence d'indice organoleptique de pollution sur les eaux prélevées. Cette seconde analyse a confirmé la présence d'hydrocarbures C21-C40 avec une concentration de 560 µg/l de même ordre de grandeur que la première

Une étude du chromatogramme a révélé que cette concentration était liée à un pic singulier en C26. Ce composé en chaîne carbonée C26 correspond très probablement à un acide gras d'origine animale, nommé hexacosane, présent naturellement dans la peau des volailles et canard, ce qui semble tout à fait cohérent avec le contexte du site puisqu'un élevage d'oiseaux (faisans, canard) est présent au niveau des berges du bassin.

7.1.3 Qualité des sols du potager

Les résultats indiquent :

- Des teneurs en métaux conformes aux bruits de fond géochimique ASPITET ne montrant pas d'anomalie particulière ;
- Des concentrations ne hydrocarbures volatils C5-C16, et en BTEX inférieures au seuil de détection dans les sédiments comme dans les eaux ;
- La présence de traces infimes d'hydrocarbures lourds (17 mg/kg en C16-C40) et de quelques HAP (somme HAP<0,48 mg/kg), de l'ordre du seuil de détection.

Les analyses ne montrent donc aucun impact significatif au niveau des sols du potager.

7.1.4 Qualité de l'air ambiant

Les résultats indiquent des concentrations inférieures aux seuils de détection à l'exception de :

- 0,002 mg/m³ d'hydrocarbures aromatiques C7-C8 retrouvés à la fois dans l'air intérieur et dans l'air extérieur ;
- 0,001 mg/m³ de xylènes mesurés uniquement sur le point de mesure extérieur à la maison,

Ces traces infimes de l'ordre du seuil de détection laboratoire n'indiquent pas de problématique sanitaire particulière et semblent être issues de l'air extérieur et non de l'air intérieur de l'habitation (teneur extérieures >= teneur dans l'habitation)

8 Mise à l'arrêt définitif des installations

8.1 Mise à disposition et démantèlement des installations de surface

A l'issue du bouchage définitif du puits, la majorité des installations de surface du puits nécessaires au bouchage a été démantelée et les opérations suivantes ont été réalisées :

- Découpage du casing de la tête de puits ;
- Découpage des tubages en fond de cave ;
- Soudage d'une plaque de 10 mm d'épaisseur à -1,5 m de profondeur ;
- Remblaiement de la cave.

A l'issue de ces opérations, les installations suivantes étaient restées en place, en accord avec l'acquéreur du site (qui est toujours le propriétaire actuel du terrain) :

- clôture ;
- empièchement ;
- Dalle béton ;
- Ancien borbier en eau après curage des boues.

.

9 Destination des parcelles

Le site a été vendu le 31 juillet 1991, à Monsieur BAQUE avec les conditions particulières ci-avant énoncées.

L'acheteur, Mr BAQUE, est le propriétaire actuel du site. Le site est à usage résidentiel. Aucun changement d'usage n'est prévu.

10 Réhabilitation du site

10.1 Conclusion sur l'état du site

Le bureau d'études AQUILA Conseil qui a mené l'étude de caractérisation en 2017 a dressé les conclusions suivantes :

« La mission confiée à AQUILA Conseil avait pour objectif de contrôler la présence d'éventuels impacts résiduels dans les différents milieux eaux, sédiments, sol et air de la propriété de Mr BAQUE situé sur l'ancien site de forage PCE3.

Les résultats d'analyse sur ces différents milieux ne montrent aucune anomalie significative liée à l'ancienne activité du site et confirment l'absence de risque sanitaire.

On notera la présence d'hydrocarbures de l'ordre de 600 µg/l dans les eaux du bassin dont l'origine s'avère manifestement liée à la présence d'un élevage de volailles sur les berges (composé correspondant à l'hexacosane, hydrocarbure d'origine animale présent naturellement dans la peau des volailles) et n'est pas à mettre en relation avec l'historique du site. «

10.2 Recommandations

L'étude de caractérisation menée en 2017, dont la conclusion est présentée dans le paragraphe ci-dessus, a démontré la compatibilité actuelle du site avec l'usage résidentiel constaté.

Aucune intervention de réhabilitation n'est donc recommandée sur ce site.

11 Accidents et incidents répertoriés

Sur les zones des activités mises à l'arrêt, on ne relève aucun fait notable, ayant pu mettre en cause l'intégrité des personnes, entraîner des pollutions ou des dégâts matériels durant les phases de forage ou de bouchage du puits ou lors de son exploitation.

12 Risques résiduels du puits et mesures de surveillance

12.1 Risques résiduels puits

Conformément aux conclusions du groupe de travail Après Mines, il est décidé pour les DADT puits de considérer les aléas résiduels liés au bouchage que : tout puits bouché selon l'article 49 du titre forage du RGIE (huile et gaz) n'ayant pas présenté de défaillance ou un quelconque problème depuis leur bouchage définitif peut être considéré comme « mis en sécurité » et de fait n'est plus susceptible de présenter des inconvénients pouvant nuire aux intérêts mentionnés à l'article 79 du code Minier.

Le puits de Pécorade 3 répond aux critères ci-dessus :

- Le programme de bouchage a été établi selon les exigences de l'article 49 du Titre FORAGE du RGIE,
- La coupe de bouchage a attesté de la bonne réalisation des travaux.

Compte tenu de l'ensemble de ces éléments, TEPF considère comme négligeable la probabilité d'occurrence d'aléas résiduels sur le puits de Pécorade 03.

12.2 Les mesures de surveillance

Compte tenu des conclusions sur le risque résiduel et quelque soit l'usage futur retenu, aucune mesure de surveillance particulière n'est envisagée sur le puits de Pécorade 3